

**Synthèse des questions / réponses échangées via la « chat »**

<b>Thème</b>	<b>QUESTIONS reformulées</b>	<b>REPONSES reformulées et complétées</b>
Outils	Peut-on télécharger les données à l'échelle de l'EPCI sur URBANSIMUL ?	Oui c'est possible mais c'est limité à une emprise en km2. Assistance > assistance.urbansimul@cerema.fr
Sources	Quels sont les faits déclencheurs d'un changement de valeur locative ?	Les déclarations de propriétaires, la commission communale des impôts, et les permis de construire ...
Méthode	Sur quelles données se baser pour le suivi des ENAF ? OCS GE ou Fichier Foncier ?	À l'échelle nationale la donnée de référence est les Fichiers fonciers. L' OCS-GE ne permet pas de remonter jusqu'à 2011 donc de faire le bilan 2011-2021 et il faut utiliser les mêmes données sur 2011-2021 et 2021-2031. Si vous avez des données locales plus précises répondant à ces définitions et disponibles sur les 2 périodes vous pouvez les utiliser. Cf FAQ du portail : « Est-il obligatoire d'utiliser les données diffusées par le portail national de l'artificialisation? » <a href="https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/comprendre-et-sensibiliser/faq#toc-mettre-a-disposition-les-donnees-publiques-et-outils-d-observation">https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/comprendre-et-sensibiliser/faq#toc-mettre-a-disposition-les-donnees-publiques-et-outils-d-observation</a>
Méthode	Lorsque vous parlez de consommation d'ENAF référencée dans les Fichiers Fonciers, il s'agit de la consommation d'une année sur l'autre ? exemple : les FF sont de 2021 et vont faire état de la conso de 2020-2021	Oui. On examine chaque millésime de FF depuis 2011. La conso 2020 sera examinée par différentiel des FF 2020 et des FF 2021.
Méthode	Jusqu'à ce jour, toute la parcelle était comptabilisée comme consommée ce qui expliquait des différences importantes avec notre calcul local. Cela va donc changer c'est bien cela ?	Non depuis le début on exploite les SUF, mais parfois une parcelle = une SUF.
Méthode	En comparant les chiffres du Portail National de l'Artificialisation et en faisant l'analyse (DCNTARTIF) à partir des Fichiers fonciers, sur un même pas de temps, on aboutit à une différence d'une 20aine d'hectares entre les FF et le PNA.	C'est normal car nous gérons l'historique de chaque parcelle via les docs de filiations cadastraux et donc la somme de DCNTARTIF par commune d'une année à l'autre est différente des variations des parcelles (car il y a des + et des -) ; cela peut être proche mais parfois différent.
Méthode	Comment sont traités les bâtiments agricoles vis à vis de la consommation d'ENAF ?	Les bâtiments agricoles ne sont pas pris en compte dans la méthode basée sur les FF car ils sont exemptés de taxe foncière.
Méthode	Les écoles aussi ne sont pas pris en compte ou les équipements ? et globalement ne nous éloignons pas de la réalité ?	Certains services publics exemptés de taxe foncière ne sont pas pris en compte ; Il s'agit bien d'un proxy de la conso ENAF, pas dans une réalité absolue.
Méthode	Est-ce que vous pouvez me confirmer que la méthodologie exclut plusieurs secteurs du calcul de la consommation notamment les secteurs inférieurs à 500 m <sup>2</sup> .	Non pas les secteurs inférieurs à 500m <sup>2</sup> . Le seuil de 500m <sup>2</sup> concerne l' OCS-GE. La méthode prend compte les consommations dès le premier m <sup>2</sup> consommé à l'exception des consommations isolées où il faut atteindre 50m <sup>2</sup> pour que la consommation soit comptabilisée.

Méthode	On suit la conso (via les FF) jusqu'en 2031 puis on mesure l'artificialisation (via l'OCS GE) après ?	Oui
Méthode	A-t-on une synthèse et une analyse des méthodes alternatives aux fichiers fonciers pour suivre la consommation de 2011 à 2030 ?	Cette page du portail de l'artificialisation liste les bases de données existantes permettant d'approcher ce phénomène : <a href="https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/comprendre-et-sensibiliser/bases-donnees">https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/comprendre-et-sensibiliser/bases-donnees</a>
Méthode	Bonjour, pourquoi ne pas produire plutôt une donnée de type "tache urbaine" si la consommation d'ENAF correspond au suivi de l'étalement urbain ? C'est assez facile à faire à partir de photographies aériennes et des BD topo correspondantes.	La tache urbaine ne correspond pas à la doctrine décrite dans les fascicules ZAN, ce n'est pas un "espace urbanisé", c'est un concept technique utile mais pas pour mesurer la conso ENAF. Voir <a href="https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/bibliographie/fascicules-mise-en-oeuvre-la-reforme-zan">https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/bibliographie/fascicules-mise-en-oeuvre-la-reforme-zan</a>
Méthode	Donc cette amélioration du contrôle qualité vont aussi avoir un fort impact sur les chiffres affichés auparavant ?	L'impact est limité à l'échelle macro. Il peut y avoir cependant des modifications pour certains territoires où des consommations ont été neutralisées. 93% des communes ne connaissent pas d'impact.
Méthode	Le pourcentage de redressement des datas est-il le même sur les territoires d'Outre-Mer ?	La méthodologie s'applique de manière homogène sur l'ensemble du territoire national. Des écarts peuvent néanmoins exister en Outre-Mer en raison de spécificités cadastrales locales (qualité des FF, couverture RPG, données SITADEL). Ces éléments ne sont pas quantifiés séparément dans le rapport méthodologique.
Méthode	Existe-t-il des méthodes alternatives réellement sincères, reproductibles (techniquement, financièrement...), homogènes dans l'espace et dans le temps sur 2011 2030 ? ou la méthode des FF est la meilleure sinon la seule même si elle a encore quelques limites malgré les améliorations ?	À ce jour, non. L'OCS GE ne remonte pas à 2011 et sa couverture nationale <b>n'est actuellement que de 2 Millésimes</b> . Les MOS locaux existent mais sont hétérogènes et non comparables entre territoires. La méthode FF reste la seule répondant simultanément aux critères de couverture nationale, de continuité temporelle depuis 2011 et de reproductibilité, malgré ses limites inhérentes à la source fiscale.
Méthode	Par application inverse de la procédure (données fiscales...), pourquoi ne peut-on pas calculer la restauration d'ENAF (renaturation, désartificialisation...) ?	Le flux « urbanisé vers NAF » existe techniquement dans les données mais il est peu fiable : il reflète autant des reconfigurations fiscales (reclassement sans changement physique du sol) que de la renaturation effective. La fiscalité des espaces NAF étant plus faible que celle des espaces urbanisés, des artefacts sont fréquents. Ce flux ne peut donc pas être assimilé à de la renaturation réelle. Voir : <a href="https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/comprendre-et-sensibiliser/faq#toc-mesurer-la-consommation-des-enaf-a-partir-des-fichiers-fonciers">https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/comprendre-et-sensibiliser/faq#toc-mesurer-la-consommation-des-enaf-a-partir-des-fichiers-fonciers</a>
Accès aux données	Avez-vous donné une date à laquelle la couche sera disponible sous UrbanSimul ?	Pas de date communiquée à ce stade. Pour suivre les annonces, vous pouvez suivre les actualités du portail Datafoncier et du Portail National de l'artificialisation

Méthode	Pour avoir des données les plus proches de celles du PNA pour les besoins de l'élaboration d'un PLUi, il serait donc logique d'attendre les données à l'échelle des parcelles que vous allez mettre à disposition ?	Oui, les données parcellaires en cours de diffusion permettront une analyse plus fine des données du PNA qu'une agrégation communale. Si le calendrier du PLUi le permet et que vous utilisez la source nationale comme outil de suivi, il est recommandé d'attendre leur mise à disposition. En attendant, veillez à ce que vos droits sur le portail des données foncières soient bien à jour (niveau 1 suffisant).
Méthode	OCS, MOS depuis 2011 et jusqu'en 2031 ? Il ne doit pas y en avoir beaucoup !	En effet, très peu de territoires disposent d'un OCS ou d'un MOS couvrant l'intégralité de la période 2011–2031 avec une méthodologie stable et comparable. C'est précisément pour cette raison que les FF constituent la référence nationale pour la consommation ENAF, et que l'OCS GE prend le relais uniquement pour la mesure de l'artificialisation nette à partir de 2031.
Méthode	Les fichiers fonciers montrent souvent de la transformation d'espace sur des petites parcelles localisées au sein du tissu urbain (passage de NAF à ARTI) sur des parcelles de type dents creuses. Est-ce conforme à la fameuse doctrine définissant la consommation d'ENAF ? (car cela semblerait plutôt relever de l'artificialisation)	La méthode ne fait pas la distinction entre une consommation localisée en dent creuse au sein du tissu urbain et une consommation en extension périphérique : on mesure la consommation brute partout où un passage NAF → urbanisé est détectable dans les FF. En revanche, grâce aux données parcellaires désormais disponibles, vous pourrez interpréter plus finement ces consommations, notamment pour qualifier celles qui relèvent de la densification intra-urbaine, au regard des critères définis dans les fascicules ZAN. <a href="https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/comprendre-et-sensibiliser/faq#toc-mesurer-la-consommation-des-enaf-a-partir-des-fichiers-fonciers">https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/comprendre-et-sensibiliser/faq#toc-mesurer-la-consommation-des-enaf-a-partir-des-fichiers-fonciers</a>
Sources	Faut-il faire remonter les modifications "d'erreurs manifeste" afin qu'elles soient intégrées "officiellement" dans les FF ?	Les données ne sont pas corrigées à l'échelle nationale. En revanche, pour vos besoins locaux (rapport de présentation, observatoire foncier...), vous pouvez tout à fait apporter vos propres corrections, à condition de les documenter et de les justifier explicitement dans votre démarche. « Puis-je modifier moi-même les données de consommation d'ENAF issues des fichiers fonciers concernant mon territoire? » <a href="https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/comprendre-et-sensibiliser/faq#toc-mettre-a-disposition-les-donnees-publiques-et-outils-d-observation">https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/comprendre-et-sensibiliser/faq#toc-mettre-a-disposition-les-donnees-publiques-et-outils-d-observation</a>

Méthode	Bonjour, est-ce que les rapports de présentation des PLU(i) peuvent se satisfaire de ces analyses de conso d'ENAF pour expliciter leurs limites de consommation à venir sur la décennie en cours ? Est-ce qu'il y a une jurisprudence qui oblige une certaine finesse dans le traitement de la conso passée ou un simple report SIG avec OCS GE peut suffire ?	Sur le fond méthodologique : les données FF/PNA constituent la référence nationale pour mesurer la consommation d'ENAF sur 2011–2031 à l'échelle nationale, et sont à ce titre adaptées aux rapports de présentation de PLU(i). L'OCS GE ne peut pas se substituer aux FF pour le bilan passé, car sa couverture nationale ne remonte pas à 2011. Sur la jurisprudence et le niveau de finesse requis, c'est en revanche une question qui dépasse le cadre de la méthodologie de production des données. Il est recommandé de se rapprocher du référent ZAN de son département, qui a connaissance des exigences locales et de l'éventuelle jurisprudence administrative sur les documents d'urbanisme dans votre région.
Méthode	Une route départementale est-elle prise en compte dans la consommation d'ENAF (je ne sais pas s'il s'agit d'un espace cadastré) ?	Cela dépend de son statut cadastral. Les routes du domaine public non cadastrées (non-cadastré) n'entrent pas dans les calculs de consommation. En revanche, si une parcelle cadastrée est intersectée à plus de 45 % par une route dans la BD Topo, elle est classée en usage « route » et comptabilisée dans la consommation d'ENAF. La création d'une nouvelle route sur une emprise NAF cadastrée est donc bien capturée.
Accès aux données	Pour l'accès aux données infra-communales, assurez-vous que votre structure soit bien à jour de ses droits sur le Portail des données foncières. Au besoin, anticipez votre demande de prolongation de droits (Le niveau 1 - anonymisé est suffisant)	-
Méthode	Et toujours pas de vision du stock (ou de la donnée flux) ?	Oui, pas de stock, que des flux
	12 messages de remerciements	Merci :)